

Trésoriers de l'Épargne

Institué par le roi **François 1^{er}** (lettres patentes du 18 mars 1523) : le *Trésorier de l'Épargne* est chargé de recevoir les revenus du domaine et des impositions. Il contrôle les recettes et les dépenses. Le titre exact mentionné est : « *Trésorier de l'Épargne et receveur général des parties casuelles et inopinées des finances* ».

Sont du ressort de l'Épargne :

- Les décimes de 1523 demandées aux gens d'Église
- La contribution accordée en 1521 par les villes franches pour la solde des troupes
- L'emprunt de 50 000 livres imposé aux détenteurs d'offices royaux
- Les emprunt personnels de particuliers
- Les produits d'aliénation du Domaine

Relèvent du Trésor de l'Épargne : les receveurs des aides et les grènetiers (percepteurs de gabelle).

Le premier nommé à ce poste est **Philibert Babou** (époux en 1510 d'une maîtresse du Roi : Marie Gaudin) ; l'Ordonnance royale stipule : « *Si voulons et entendons que chaque semaine ledit Trésorier de nostre Épargne nous rapporte ou à nostre Conseil les deniers reçus et baillez icelle semaine* ».

Babou, prisonnier à Pavie se voit remplacé le 11 mai 1525 par **Guillaume Prudhomme**, Général des finances de Normandie, sans doute nommé par Louis de Savoie, la Régente.

Une nouvelle ordonnance du 7 février 1532 rend l'Épargne sédentaire : le siège sera établi au Louvre avec local approprié pour les coffres (les clefs des dits coffres sont détenues par le 1^{er} et le 2nd présidents de la Cour des comptes).

Les *Trésoriers de France* succèdent aux anciens « *Trésoriers sur le fait du Gouvernement et administration du Domaine* ». Au nombre de quatre (Pays de Languedoc, Pays de Languedoil, Normandie et Outre-Seine-&-Yonne), ils reçoivent tous les actes royaux concernant les finances. Ils sont chargés de l'administration du Domaine Royal alors que les finances extraordinaires sont administrées par quatre *Généraux des Finances*.

En 1552, Trésoriers et Généraux des finances sont remplacés par des *Trésoriers Généraux*, fonctionnaires locaux, devant résider dans dix-sept circonscriptions appelées Généralités. Peu après ils reçoivent les titres de « *Trésoriers de France et Généraux des finances en la charge et Généralité de ...* ».

Leur charge est dédoublée en 1557 avec un *Trésorier pour l'Administration du Domaine* et un *Général pour la taille, la gabelle et les aides*.

En 1577, chaque Généralité compte cinq « *conseillers du Roi, Trésoriers de France et Généraux des finances* » par une nouvelle fusion des compétences. Elle possède aussi un bureau des finances avec deux présidents et huit trésoriers (depuis 1586), avec des contrôleurs, des greffiers et des huissiers. A la suite de la création des Intendants, les bureaux des finances tombent en complète décadence.

Notons enfin que, dans les Pays d'États (possédant parlement et tenant des sessions extraordinaires nommées les « Grands Jours »), notamment en Bretagne, Languedoc et Provence, des Trésoriers Généraux sont désignés par les États respectifs et placés à la tête de leur administration financière.

Quelques citations évoquant l'activité des Trésoriers de l'Épargne

François 1er : ordres passés au trésorier de l'Épargne :

1) Ordonnance du 12 mai 1535 : « *paiement de 90 livres à Olive Sainte, dame des filles de joye suivant la cour pour lui aider, et aux dites filles, à vivre et supporter les dépenses qu'il leur convient de faire à suivre ordinairement le Roi* ».

2) « *Mandement au trésorier de l'épargne de payer à Jeanne Delacroix, pauvre fille demeurant à Vatteville 22 livres tournois que le Roi lui a données pour l'aider à se marier* ».

Philibert Babou sieur de la Bourdaisière est Trésorier de l'Épargne en 1522.

1527 : **Jean du Val**, secrétaire du Roi, achète Dampierre aux Thumery. Il deviendra Trésorier de l'Épargne à la suite de Guillaume Prud'homme (1539/40). Il ne survit pas à la mort du Roi François 1^{er} (1547).

Le Trésorier de l'Épargne **Balthazar Gobelin** ne peut financer les funérailles du roi Henri III qui vient d'être assassiné (1589).

Pierre Molan, Trésorier de l'Épargne, amasse une fortune estimée à 360.000 écus, dont s'emparera la Ligue de Paris (04/03/1589).

Morfontaine, Trésorier de l'Épargne a un fils, Saint-Mars, conseiller clerc au Parlement qui sera contraint au mariage avec une demoiselle Picart et poursuivi pour sa rupture d'engagement ; malgré sa condition, les biens de ce dernier seront confisqués par le Roi (Henri IV) au profit de la Comtesse de Moret.

> Voir aussi la généalogie Moreau à propos des fonctions de Trésorier de l'Épargne de **Raoul Moreau**, seigneur de Thoiry, dans le 3^{ème} quart du XVI^e siècle.

Jean Habert « **L'Ainé** », fut Trésorier de l'Épargne dès la fin du règne d'Henri IV. Seigneur du Mesnil (1622) après son frère Louis, Jean s'était fortement enrichi dans sa charge de Trésorier de l'Épargne, fonction des plus importantes puisqu'elle consistait à gérer les recettes du royaume. Ce qui lui valut dans les Historiettes de Tallemant des Réaux le surnom de Montmort le Riche. Jean Habert, de part sa fonction était en relation avec tous les financiers de l'époque, et en prêtant des sommes importantes moyennant de forts intérêts, put faire fructifier son capital. Ce qui laisse dire encore à Tallemant des Réaux que la fortune de Jean Habert pouvait être quelque peu douteuse.

Vincent Bouhier, sieur de Beaumarchais, Trésorier de l'Épargne (08/1624 ?)

Pierre Payen (12/1625), sieur des Landes et de Montereau, est reçu conseiller notaire et secrétaire du Roi (01/02/1607), receveur général et payeur des rentes du sel, contrôleur général des guerres, et Trésorier de l'Épargne. Il épousa Claude Rose.

François Garrault (1632/1637) : économiste et numismate français, Intendant général des finances en Champagne, conseiller du Roi et Trésorier de l'Épargne.

Un certain **sieur de Montauron**, Trésorier de l'Épargne, est contemporain de Corneille.

CL. DE. GUENEGAUD. CER. DT. TRESR. DE. LESPARGNE.
Armes de **Claude de Guenegaud** (jeton de 1644).

Guénégaud des Brosses, Trésorier de l'Épargne du Roi (cité en 1655 à propos d'un hôtel construit par Mansart)

Gaspard II de Fieubet, conseiller d'Etat et Trésorier de l'Épargne + 1647

Jeannin, Trésorier de l'Epargne (Nicolas-Jeannin de Castille). Il fut arrêté après le disgrâce de Fouquet et impliqué dans le procès du Surintendant)